



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Extension de la zone d'activité de l'Oratoire au sein de la commune déléguée de Biville-sur-Mer à Petit Caux (76)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FALAISES DU TALOU

Raison sociale

Communauté de communes

N° SIRET

247 600 729 000 70

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PHILIPPE

Prénom(s)

Patrice

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la SDP est supérieure ou égale à 10000m ²	Le projet concerne les parcelles ZC172, ZC84 et ZC40 d'une superficie d'environ 8,4ha.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération prévoit l'extension de la ZAC de l'Oratoire située sur la commune déléguée de Biville-sur-Mer à Petit-Caux (76) et représente un foncier d'environ 8,4 hectares.
Les parcelles du projet (ZC172, ZC84 et ZC40) sont actuellement libres de toute construction et sont utilisées à des fins agricoles (classées en zone 2AU et A au PLU).

L'opération se déroule en deux phases. Elle se raccordera à l'Ouest avec la zone d'activités déjà présente. La première tranche prévoit la création de 13 parcelles allant de 1167m² à 2445m² et la seconde tranche prévoit la création de 12 parcelles allant de 1623m² à 2777m² afin d'accueillir des PME locales (industriel et artisanal), des entreprises prestataires EPR ainsi que des services à destination des employés de la ZA. Plusieurs macro-lots pouvant varier entre 2761m² à 13721m² seront ainsi créés sur l'ensemble des parcelles.
L'opération est organisée au sein d'espaces paysagers généreusement plantés par la création de haies bocagères, de noues et de merlons paysagers ainsi que par la conservation d'espaces naturels tels que le pré verger et une zone préservée à l'Est.
Des cheminements piétons permettent la traversée du site et permettent de relier le projet avec le bourg au Nord-Est.

4.2 Objectifs du projet

L'ambition de la ZAC de l'Oratoire est d'offrir des parcelles aux entreprises locales qui cherchent à s'installer ou à se développer. L'extension de la ZAC permettra à certaines entreprises déjà présentes de s'agrandir. La proximité avec la centrale nucléaire de Penly est un atout fort pour l'activité économique du territoire. Des entreprises nationales seront affectées aux travaux de l'EPR de Penly, la ZA pourrait être en mesure d'accueillir de la logistique, avec le stockage éventuel de matériaux ou le stationnement de véhicules de ces entreprises.

Ainsi, le projet répondra aux objectifs fixés par le SCOT du Pays Dieppois. La zone d'étude est située dans l'un des 9 pôles d'activités économiques prioritaire à développer fixé par le SCOT. L'objectif de ces pôles est d'accroître le rayonnement des filières existantes mais aussi de soutenir l'innovation et l'offre de services aux entreprises (cf annexe 8.2)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent notamment :

- la viabilisation des terrains (voiries, stationnements, réseaux...)
- la construction des bâtiments
- l'aménagement des espaces paysagers et plantations d'arbres

Un ensemble de dispositions sera appliqué pour :

- préserver la biodiversité : emprise chantier limitée et matérialisée pour éviter toute incidence sur les zones à enjeu écologique / démarrage du chantier et notamment des éventuels travaux de coupes et/ou débroussaillage hors période sensible pour l'avifaune
- Limiter les nuisances pour les riverains aux alentours (bruits, poussières, perturbations de circulation...)
- Réduire les risques de pollutions issues de chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>>> ACCESSIBILITE DU PROJET

- Le projet est facilement accessible depuis l'avenue de l'Europe (D925) puis par la route de Brunville.
- Le projet prévoit une voirie à sens unique de 4m de large permettant de desservir les différents lots (une entrée ou une double entrée par lot). Une fois les deux phases réalisées, deux entrées seront possibles sur l'extension de la ZAC : par la ZA existante au Nord-Ouest ou par la route de Brunville au Sud-Ouest des parcelles. L'unique sortie possible se fera à l'Ouest par la route de Brunville. Cette voie de desserte au tracé sinueux sera généreusement plantée (merlons, bandes végétales et engazonnées, noues, haies persistantes).
- Le projet prévoit également la création de cheminements piétons sécurisés permettant aux usagers du site de se rendre sur les différents lots par la route de Brunville ou par le bourg (au Nord-Est).
- Le projet ne prévoit pas de places de parking à l'extérieur des lots. Les aires de stationnement à l'intérieur des parcelles privées seront traitées afin d'améliorer l'infiltration et la percolation des EP.
- Le cheminement piéton reliant les parcelles du projet au bourg permet de se rendre rapidement et facilement à l'arrêt de bus "avenue de l'Europe" (ligne 519)

>>>> GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales devront obligatoirement être infiltrées sur la parcelle- Gestion vicennale pour chacune des parcelles. Des aménagements paysagers (noues, zones plantées) permettront la gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales polluées, issues des voiries, et des aires de stationnements/ Livraison devront être traitées en amont par des dispositifs de pollution: par un séparateur à hydrocarbures ou des filtres à hydrocarbures au niveau des grilles ou tous autres dispositifs de performance similaire ou meilleure.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une procédure d'évolution du PLU
- d'un dossier Loi sur l'Eau
- d'un permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise foncière du projet Emprise des lots Estimation surface de plancher globale	8,4 ha 41 202 m ² env 9 400m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La 4ème modification du PLU de Biville-Sur-Mer a été approuvée en mai 2024, classant désormais le secteur de la phase 1 en zone 1AUe. Le secteur de la phase 2 est quant à lui classé en zone A.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois ZNIEFF de type I sont présentes dans un rayon de 5km autour du projet, cinq ZNIEFF de type II sont présentes dans un rayon de 5km dont deux ZNIEFF de types II Marines. Aucune d'entre elles n'est présente sur les parcelles du projet. La plus proche correspond à la ZNIEFF "Le littoral de Penly à Criel-sur-Mer" située à environ 1,7km au Nord des parcelles. (Cf annexe 8.3)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est présent sur la Communauté de Communes Falaises du Talou. Le plus proche correspond au "Cap d'Ailly" (FR3800319) situé sur la commune de Sainte-Marguerite-Sur-Mer, à plus de 21km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de Petit-Caux, une commune littorale de la Manche, située en Seine-Maritime, en région Normandie.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun zonage naturel n'est présent dans un rayon de 5km autour des parcelles du projet. Les entités les plus proches correspondent au Parc National Marin "Estuaires Picards et Mer d'Opale" (FR9100005) situé à plus de 13km du projet ainsi que le Parc Naturel Régional "Baie de Somme Picardie Maritime" (FR8000057), situé à plus de 10,5km. (cf annexe 8.4)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Petit-Caux est concernée par le PPBE 2ème échéance du département de la Seine Maritime. Ce dernier a été approuvé le 16 janvier 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément du patrimoine n'est présent sur les parcelles du projet ou à proximité. Le plus proche correspond au site patrimonial Remarquable de Saint-Martin-le-Gaillard (1911140533) situé à plus de 6,7km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de zone humide a été réalisé sur les parcelles du projet (disponible en annexe 9). L'étude conclue en l'absence de zone humide selon les critères "sol" et "végétation".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Petit-Caux n'est couverte par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas référencées dans les bases de données BASIAS et BASOL. Le projet est éloigné de tout site pollué ou potentiellement pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas compris dans le périmètre d'une Zone de Répartition des Eaux. La ZRE la plus proche correspond à la Nappe de l'Albien située à environ 2,8km du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection rapprochée d'un captage n'est présent sur la commune de Petit-Caux. Aucun périmètre de protection d'une Aire d'Alimentation de Captage n'est présent sur les parcelles du projet. (cf annexe 8.5 et 8.6)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont éloignées de tout site inscrit. Le plus proche correspond à "la Vallée de l'Eaulne" (76141), situé à plus de 5,5km des parcelles. (cf annexe 8.4)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura2000 n'est présent sur les parcelles du projet. Toutefois, le site Natura2000 directive Habitats "Littoral Cauchois" (FR2300139) est présent dans un rayon de 5km autour du projet. (cf Annexe 7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont éloignées de tout site classé. Le plus proche se trouve à environ 9,7km et correspond à la "cité des limes à Bracquemont, Dieppe". (cf annexe 8.4)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se raccordera au réseau d'alimentation d'eau potable public existant (à l'Est de la ZAC actuelle). Aucun prélèvement ne sera réalisé sur les parcelles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les eaux souterraines en chantier comme en fonctionnement : prévention des pollutions accidentelles pendant les travaux, absence de constructions en sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va engendrer de légers mouvement de terre pour de créer des noues paysagères. Le projet vise à créer un équilibre déblais/remblais en créant des merlons avec la terre excavée lors de la création des noues. (cf annexe 5)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction. Les filières locales et alternatives "bas carbone" seront privilégiées pour limiter l'impact carbone.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des besoins limités en eau potable (bâtiments d'activités) ainsi que des rejets limités grâce à une gestion des eaux pluviales au maximum à la parcelle. Après un accord avec les concessionnaires, le projet se raccordera aux réseaux existants présent à l'Est de la ZA actuelle.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude accueille actuellement une diversité d'habitats. Ces milieux sont utilisés par diverses espèces faunistiques (lieu de reproduction, de repos, de passage...). Afin ne pas impacter de manière considérable la biodiversité sur le site, des zones naturelles identifiées comme enjeux modéré à fort seront conservées : Clos Normand, pré-verger (Nord) et une parcelle à l'Est. Le projet prévoit également la création de haies bocagères sur talus permettant d'assurer un maillage écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la distance entre le projet et le site Natura2000 le plus proche (cf annexe 7), aucun impact sur un habitat / une espèce inscrite au FSD n'est attendu pour ce projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va engendrer la consommation d'espaces naturels et agricoles. Une expertise écologique a été réalisé sur les parcelles du projet et des zones à enjeux ont été identifiés et pris en compte pour le projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles du projet sont situées à environ 3km de la centrale nucléaire de Penly. Du fait de sa proximité ce risque doit être pris en compte. Pour faire face à ce risque, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Penly a été créé, ce dernier a été approuvé le 12 février 2019. Le projet est également concerné par le risque de transport de matières dangereuses par la D925, située à quelques mètres des parcelles. Des lignes RTE passent à proximité du site.(cf annexe 8.7)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans une zone avec cavités non localisées. Aucune cavité n'est identifiée sur le site ou à proximité. Le projet est concerné par : - un risque de sismicité très faible; - un risque de retrait-gonflement des argiles faible - un risque de radon de catégorie 1 Aucun enjeu majeur n'est identifié concernant les risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions nécessaires permettant d'éviter toute pollution ou risque sanitaires seront prises en chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles du projet ne sont pas concernées par les risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation des flux de circulation dans le secteur. Cependant, selon les études menées (voir annexe 13), les carrefours existants et les nouveaux accès resteront fluides. Par conséquent, le projet n'aura pas d'impact sur la circulation générale. L'accès aux axes majeurs (D925) est direct depuis le site et sans incidence sur les zones résidentielles alentours. Des transports en commun sont disponible à moins de 5min à pied du site par le cheminement qui relie le site au bourg au Nord-Est.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'augmentera pas le bruit routier sur le secteur. L'aménagement et l'équipement des cellules respectera les normes acoustiques en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau du site, la D925 est classée comme voie bruyante de catégorie 3 et 4. Les parcelles du projet sont suffisamment éloignées de la D925 et ne sont pas impactée par ces nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires, elles seront minimisées par des mesures en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance vibratoire n'est identifiée sur le secteur du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à garder des zones non éclairées, afin de diminuer la pollution lumineuse. Créer une «trame noire» , afin d'optimiser les faisceaux lumineux et la durée des éclairages existants.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concernée par de faibles émissions lumineuses (cf annexe 8.8)
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera concerné par des rejets liquides d'eaux usées et d'eaux pluviales. Un raccordement aux réseaux d'assainissement existant est prévu.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des EP se fera par infiltration via des noues paysagères situées à l'Est de la parcelle et au Nord des routes du projet. L'implantation des noues devra tenir compte de la topographie.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les déchets seront triés et collectés par une filière adéquate de valorisation ou évacués en décharge. En phase exploitation, la voirie sera adaptée au passage de camions de ramassage. Pour la collecte des déchets des aménagements spécifiques devront être réalisés. Ces espaces devront être rendus invisibles depuis l'extérieur par la plantation de haies en pourtour. hauteur de 1.50m minimum.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément de patrimoine n'est susceptible d'être impacté par le projet. (Source : Atlas des Patrimoines)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les parcelles sont actuellement utilisées pour une activité agricole mais partiellement prévues pour être urbanisées. La 4ème modification du PLU de Biville-Sur-Mer a été approuvée en mai 2024, classant désormais le secteur de la phase 1 en zone 1AUe ("Zone de développement pour l'activité économique"), qui était jusqu'à présent en zone 2AU. Cette modification a pour objectif d'affirmer le caractère urbanisable sans délai de cette zone.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune opération n'est susceptible d'avoir un impact significatif avec le projet de par sa nature ou sa proximité.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un tableau récapitulatif est fourni en annexe.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 9 - Rapport de Zones humides Annexe 10 - Rapport faune flore Annexe 11 - Note hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 12 - Modification n°4 PLU Biville-sur-Mer Annexe 13 - Étude de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom PHILIPPE

Prénom Patrice

Qualité du signataire Président

À ENVERMEU

Fait le 25/06/2024



Signature du (des) demandeur(s)